

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Apprentissage Anticipé de la conduite

Dès 15 ans

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE.

Quels sont les avantages de la formation AAC pour le permis de conduire ?

Comment se déroule la formation ?

Quelles sont les conditions et les étapes de la formation ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.



Auto Ecole des bords de Saône
 13 rue Pierre Dugelay
 69250 Neuville/Saône
 04 72 26 38 01

	Horaires d'ouverture
Lundi	Fermé
Mardi	9h12h 13h-17h30
Mercredi	Fermé
Jeudi	9h12h 13h-17h30
Vendredi	13h-16h30
Samedi	9h-12h

ENJEUX et déroulement de la formation

Avec l'AAC, au delà de préparer les épreuves du permis de conduire, cela permet de travailler plus en profondeur les comportements qui permettront de mieux prévoir les situations à risques, d'avoir plus d'expérience et d'apprendre à son rythme.

La formation se décline en 2 phases :

PHASE 1 : PÉRIODE DE FORMATION INITIALE

Elle comprend :

- une évaluation préalable (1h)
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du «code»
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI). Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage numérique. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

PHASE 2 : PÉRIODE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s). Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">· Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.· Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.· Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.· Démarrer et s'arrêter.· Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.· Utiliser la boîte de vitesses.· Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.· Regarder autour de soi et avertir.· Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">· Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.· Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.· Adapter l'allure aux situations.· Tourner à droite et à gauche en agglomération.· Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.· Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.· S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">· Évaluer et maintenir les distances de sécurité.· Croiser, dépasser, être dépassé.· Passer des virages et conduire en déclivité.· Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.· S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.· Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.· Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.· Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.· Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">· Suivre un itinéraire de manière autonome.· Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.· Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.· Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.· Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).· Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.· Pratiquer l'écoconduite.

Etre accompagnateur

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
- avoir l'accord de l'assureur;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
- participer au rendez-vous préalable.

Plusieurs accompagnateurs sont autorisés, y compris hors du cadre familial.

Règles à appliquer

Pendant toute la période de conduite accompagnée, les règles suivantes s'appliquent :

- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque «conduite accompagnée» ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).



*Sur les sections d'autoroute limitées à 110 km/h

Documents obligatoires

Pendant la phase de conduite accompagnée, il faut avoir :

- l'attestation d'inscription au permis de conduire ;
- le livret d'apprentissage numérique contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance ;
- le disque «Conduite Accompagnée» apposé à l'arrière du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire



Les avantages de la formation

L'ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.

UNE MEILLEURE RÉUSSITE

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée. Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle. Si je suis une formation post permis (entre le 6e et le 12e mois après l'obtention de mon permis), la période probatoire est réduite à 1 an et demi.



MOINS D'ACCIDENTS

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité. Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.